

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-2582

présenté par

M. Potier, M. Garot, Mme Battistel, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Tolmont, M. Pueyo, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:**

I. – L'article 244 *quater* L du code général des impôts est complété par un V ainsi rédigé :

« V. – Le bénéfice du crédit d'impôt mentionné au I est accordé aux entreprises agricoles qui obtiennent une certification ouvrant droit à la mention exploitation de haute valeur environnementale en application de l'article L. 611-6 du code rural et de la pêche maritime avant le 31 décembre 2020. Dans ce cas, le crédit d'impôt est accordé au titre de l'année d'obtention de la certification. »

II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

III. – Le I n'est applicable qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à créer un crédit d'impôt pour les entreprises agricoles obtenant la certification Haute Valeur Environnementale (HVE).

Initiée par des pionniers avant d'être promu par les pouvoirs publics, l'agroécologie signe une nouvelle alliance entre l'agriculture, la nature et les citoyens. Sa réussite dépend de multiples

facteurs : relève générationnelle, recherche accrue, nouvelle PAC... Un des leviers les plus puissants est l'émergence de la norme haute valeur environnementale (HVE). Créée il y a dix ans, lors du Grenelle de l'environnement, cette norme publique a été assez peu expérimentée. Un changement d'échelle serait une révolution positive.

La norme HVE a toutes les qualités pour libérer l'initiative territoriale et collective : son cahier des charges privilégie l'obligation de résultat aux prescriptions normatives, l'agronomie « intégrée » aux solutions de réparation fragmentées. Avec l'agriculture biologique, la certification HVE doit devenir le critère de référence des projets territoriaux. Cette certification de 3 niveaux permet aux agricultures de valoriser aux consommateurs des produits inscrivant dans l'agroécologie.

Au 1^{er} janvier 2018, seulement 841 exploitations étaient recensées en HVE de niveau 3 dans toute la France. L'enjeu d'une politique fiscale volontariste pour aider des agriculteurs à accéder aux trois niveaux de certification est donc de taille, afin de créer une dynamique agroécologique viable.

Le crédit d'impôt est alors la solution pour surmonter le verrou financier que représente le coût de la certification la première année.